



Fiche formation

"Recyclage certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie"

Intitulé de la Formation : « **RCQUALI** » - (Recyclage Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie)

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Sauver des vies humaines et réduire les risques

Objectifs

Par la réalisation d'exercices pratiques et simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

- De diriger des opérations de lutte contre un incendie se déclarant à bord d'un navire,
- D'inspecter, d'entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie,
- D'effectuer une enquête, d'établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 12 heures** (TEST – QCM et évaluations comprises)
- **6 à 14 stagiaires** (maximum)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation de recyclage «qualification avancée à la lutte contre l'incendie» menant à la revalidation du certificat correspondant (CQALI).

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

Texte(s) de référence

Arrêté du 24 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

Prérequis

- Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée avant l'entrée en formation.
- Être titulaire d'un certificat CQALI arrivant à échéance.
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de base à la sécurité et dont la revalidation est requise

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Avoir suivi, participé aux 2 modules de formation (TIS et FBLI)
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises. Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Programme de formation

	RCQALI	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Recyclage Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie	Cours et exercices pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port, l'accent étant mis en particulier sur l'organisation, la stratégie et le commandement. • Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire, précautions et mesures correctives. • Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie*. • Contrôle de la ventilation, y compris extracteur de fumée. * • Contrôle des circuits de combustible et des circuits électriques. * • Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie (distillation sèche, réactions chimiques, incendies dans les carreaux des chaudières, etc.).* • Lutte contre un incendie mettant en cause des marchandises dangereuses. • Précautions contre l'incendie et risques liés à l'entreposage et à la manutention de matériaux (peintures, etc.). * • Encadrement et gestion des blessés* • Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre. * • Préparation de plans d'urgence. • Composition et effectifs des équipes d'incendie. • Stratégies pour lutter contre des incendies dans diverses parties du navire. • Dispositifs de détection de l'incendie ; dispositifs fixes d'extinction de l'incendie ; matériel portatif et mobile, y compris accessoires, pompes, matériel de secours et de sauvetage, équipement de vie et de protection individuelle et matériel de communication. • Prescriptions concernant les visites réglementaires et les visites de classification. • Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie. 		12h
		Total de la formation R CQUALI	12 h	

Validation de la formation

Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie (Recyclage FBLI)

Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2019	2020	2021	Jusqu'à mai 2022
Taux de réussite	100%	100%	100%	100% *

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

Nous consulter.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel